seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

SÉANCE PUBLIQUE, COMMUNIQUÉ DE PRESSE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE DU MANDAT POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

1 DOCUMENT - *Publié le 28 mai 2021*

Communiqué de presse - séance publique 28 mai 2021.pdf
PDF-608.63 Ko

TÉLÉCHARGEMENT

Lors de la dernière séance publique de la mandature, marquée par l'examen du compte administratif 2020 et l' adoption de la deuxième décision modificative, les élus du Conseil départemental ont voté la création d'une v oie verte et la réalisation d'une nouvelle station multimodale de covoiturage dans le nord du territoire. La colle ctivité s'est également associée à un nouvel opérateur pour l'exploitation de son service de transport de perso nnes à mobilité réduite PAM77.

Examen du compte administratif 2020

La bonne gestion financière mise en œuvre par la majorité depuis le début du mandat a permis de contenir les effets de la crise sanitaire et de poursuivre les investissements du Département en faveur des Seine-et-Marnais . Cette trajectoire financière, qui maintient la capacité d'autofinancement du Département, permet de poursuivre la montée en charge des dépenses d'équipement sans alourdir l'endettement de la collectivité, conformément a ux orientations fixées par la majorité départementale. En investissement, les dépenses 2020 ont été de 360 M€ hors déficit, et les recettes de 151,6 M€ hors excédent, soit un besoin de financement de 208,4 M€. Par ailleurs, le résultat disponible cumulé à fin 2020 qui sera repris en DM2 2021 (valant budget supplémentaire), sera de 35,8 M€.

Chantiers

Création d'une voie verte sur la commune d'Esbly : afin d'accueillir les piétons et les cycles en toute sécurité au-dessus du canal de Meaux à Chalifert, le Département a décidé de remplacer la passerelle piétonne d'Esbly dev enue vétuste par un nouvel ouvrage. Le projet, consistant en la création d'une voie verte de 76 mètres, a été ret enu par l'Etat au titre de l'appel à projets « Fonds Mobilités actives/aménagements cyclables ». L'aménagement réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale est estimé à plus d'1,5 million d'euros, avec une subvention de l'

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://www.seine-et-marne.fr/fr/presse/derniere-seance-publique-du-mandat-pour-le-conseil-departemental-de-seine-et-marne

Etat à hauteur de 40% du montant éligible de l'opération.

Une station de covoiturage « deux en un » à Jouy-le-Châtel et Vaudoy-en-Brie : dans le cadre de sa politique en f aveur des modes de déplacement alternatifs, le Département va réaliser une nouvelle station multimodale de c ovoiturage au carrefour Prévers, identifiée comme l'une des 40 stations d'intérêt départemental. La particularité de cette station sera d'accueillir deux aires de covoiturage : l'une réservée aux véhicules légers (VL) et l'autre ré servée aux poids-lourds (PL), avec une capacité de stationnement comprise entre 10 et 49 places. La totalité d es dépenses relatives aux travaux sera prise en charge par la collectivité.

Politique contractuelle du Département

Communauté de communes du Provinois : une enveloppe globale de plus de 2,7 millions d'euros sur trois ans a été attribuée par le Département dans le cadre du Contrat intercommunal de Développement (CID). La Comm unauté de Communes du Provinois propose un programme en 12 actions découlant de son projet de développe ment, avec notamment un projet de création d'une gare routière à Jouy-le-Châtel et la construction d'un gymna se et d'un plateau sportif pour le futur collège.

Commune de Boissy-le-Châtel : le Département attribue une subvention à hauteur de 300 000 € pour la construction d'une halle des sports dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

PAM77 : le Département choisit Keolis pour son service de transport de personnes à mobilité réduite

Après 13 ans de services assurés par la société Flexcité77, le Département a choisi de confier au groupe Keolis l'exploitation de son service de transport PAM77. Ce contrat débutera le 1er juillet 2021, pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

Pour répondre à l'attente forte des usagers seine-et-marnais sur ce nouveau contrat, le Département a demand é à Keolis de renforcer la qualité du service. Ainsi, Keolis s'engage à confirmer l'exécution des courses occasionnelles dès leur réservation et informera les usagers des horaires des courses, par SMS ou par mail 72h avant la course. Les 69 véhicules renouvelés devront répondre à la norme Euro 6 (norme européenne d'émi ssion de CO2) et 11 d'entre eux fonctionneront au BioGNV.

De plus, un système d'intéressement (bonus-malus) sur la qualité des services rendus par Keolis est mis en pla ce par le Département. Par ailleurs, le Département a approuvé la convention proposée par Ile-de-France Mobilit és portant la gratuité du tarif usager, pour une durée de 12 mois, pour toutes les courses vers les centres de va ccination, dès lors que les personnes répondent aux critères d'éligibilité du règlement régional PAM sans limite d'âge.

Contacts presse :

- Pauline Maingre / 01.64.14.60.42 / 06.72.84.70.49 /pauline.maingre@departement77.fr
- Anne-Laure Boinnard / 01.64.87.38.17 / 06.79.38.52.96 /anne-laure.boinnard@departement77.fr